



Monsieur le Premier président de la Cour suprême du Sénégal,
Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des Cours suprêmes de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de l’AHJUCAF,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l’AHJUCAF,
Monsieur le représentant de l’OIF,
Mesdames et Messieurs les universitaires,

En dépit des continents qui nous séparent et des circonstances pandémiques qui entravent nos actions, notre AHJUCAF ne fléchit pas : elle reste un espace privilégié qui nous rassemble des quatre coins du monde et un modèle de dynamisme dans ses activités tant en présentiel qu’en distanciel.

Au préalable, permettez-moi de remercier vivement notre cher collègue Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly, Premier président de la Cour suprême du Sénégal, Vice-président de l’AHJUCAF, d’avoir accepté d’accueillir ces journées régionales de l’AHJUCAF à Dakar défiant les difficultés qui peuvent surgir de toute activité dans les circonstances précitées. Cela ne me surprend pas connaissant les valeurs d’hospitalité, de partage et de solidarité au Sénégal, pays de « la Teranga ».

De mon côté, je regrette ne pas pouvoir être présent au cours de ces journées vu les évènements qui secouent le Liban depuis un certain temps. Je suis persuadé que la bonne organisation de ces réunions par l’AHJUCAF et la Cour suprême du Sénégal, ainsi que la présence parmi vous de Monsieur Jean-Paul Jean, Secrétaire général de l’AHJUCAF, avec d’autres membres du Bureau, et la qualité des participants à ces journées assureront la réussite de nos travaux.

La Cour de cassation libanaise a participé hier par visioconférence au séminaire régional de formation des correspondants AHJUCAF, en la personne de Monsieur le Juge Rodny Daou, correspondant de l'AHJUCAF auprès de notre Cour, et participera cet après-midi au présent séminaire, également par le même processus, en la personne de L'Emir Ahmad El Ayoubi, Conseiller à la Cour de cassation.

L'organisation de ce séminaire régional portant sur « La motivation des décisions des Cours suprêmes judiciaires africaines francophones » rentre dans la ligne des priorités définies lors du Congrès de Beyrouth de juin 2019 portant sur « La diffusion de la jurisprudence des Cours suprêmes judiciaires au temps d'internet », sujet d'actualité et de grande importance dans de nombreuses Cours.

En effet, l'intelligibilité des décisions de justice par les citoyens constitue une ambition démocratique majeure. C'est la raison pour laquelle l'intitulé du séminaire d'aujourd'hui fera partie des sujets composant le thème du Congrès de l'AHJUCAF - 2022, en plus des deux sujets déjà définis lors de la dernière réunion du Bureau portant respectivement sur « La lutte contre la corruption » et « L'élaboration d'un modèle type de Cour suprême judiciaire francophone idéale ».

Enfin, je tiens chers collègues et universitaires, membres du jury du prix de l'AHJUCAF 2021, à vous saluer et à vous remercier pour l'effort entrepris afin de décerner demain ce prix au candidat méritant dans les meilleures conditions, malgré les circonstances assez difficiles dans lesquelles vous êtes amenés à travailler. Ce prix d'excellence, ayant pour objet de promouvoir le droit, rend également la justice plus proche des juristes notamment les jeunes étudiants de droit.

Dans l'espoir de nous revoir dans un contexte meilleur, je souhaite beaucoup de réussite aux travaux de ces journées régionales AHJUCAF 2021 à Dakar et renouvelle mes vifs remerciements à Monsieur le Premier président Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly.

Souheil ABBOUD
Premier président de la Cour de cassation du Liban
Président de l'AHJUCAF